



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial

Rennes,

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

N° 42854-4
(annule et remplace le n°42854-2 du 19/12/2022)

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE SUCCESSION

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code de l'environnement, et notamment l'article R.181-47 ;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation n°42854 du 20 novembre 2015, modifié, délivré à BORALEX ENERGIE VERTE SAS pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent située LES LANDES à MARCILLE-RAOUL ;

Vu le récépissé de déclaration de succession n° 42854-1 délivré le 6 janvier 2020 à BORALEX SAS pour l'exploitation de l'installation susmentionnée ;

Vu la notification du 12 octobre 2022 par lequel BORALEX MARCILLE, dont le siège social se situe 71 rue Jean Jaurès à BLENDÉCQUES (62575), déclare avoir succédé à BORALEX SAS dans l'exploitation de l'installation désignée ci-dessus ;

Vu le récépissé de déclaration de succession n° 42854-2 délivré le 19 décembre 2022 à BORALEX MARCILLE pour l'exploitation de l'installation susmentionnée ;

Considérant qu'il convient de rectifier les erreurs matérielles contenues dans le récépissé n° 42854-2 délivré le 19 décembre 2022 ;

Reconnaît avoir reçu de la société BORALEX MARCILLE, la déclaration prévue par l'article R.181-47 du code de l'environnement pour l'exploitation de l'installation précitée ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation visé ci-dessus.

Pour le préfet,
La cheffe de bureau

Le 12/01/2024

Joëlle BONNEFOY